

INDEMNITES JOURNALIERES NOMINATIVES PERTES DE REVENU POUR LES JOUEURS

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

COUPON 1 – JOUEUR SALARIE

A RETOURNER au CABINET PEZANT-25 Quai de la Londe- BP 3032-14017 CAEN
CEDEX 2

- Désire souscrire une garantie « Pertes de revenu » nominative à compter du 5^{ème} jour d'arrêt de travail et pendant 730 jours.

Indemnité maximum */jour	Prime annuelle	Cocher l'indemnité choisie	
8 €	17,5 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
12,5 €	27 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
16 €	34 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
23 €	49 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Nom et prénom : Club :

Adresse.....

Je joins un chèque de :.....€

✂

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

COUPON 2 – JOUEUR NON SALARIE (1)

⁽¹⁾Travailleur indépendant (chef d'entreprise, profession libérale, agriculteur etc....)

A RETOURNER au CABINET PEZANT-25 Quai de la Londe- BP 3032-14017 CAEN
CEDEX 2

- Désire souscrire une garantie « Pertes de revenu » nominative à compter du 5^{ème} jour d'arrêt de travail et pendant 730 jours.

Indemnité maximum */jour	Prime annuelle	Cocher l'indemnité choisie	
8 €	22 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
12,5 €	36 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
16 €	58 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
23 €	73 €	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Nom et prénom : Club :

Adresse.....

Je joins un chèque de :.....€

**Intervention de notre assurance après application de la Convention Collective et déduction faite des indemnités perçues par la CPAM et par tout autre organisme de prévoyance.*

Le montant de l'indemnité choisie n'est pas forfaitaire et représente un plafond de garantie, l'indemnisation versée ne pouvant dépasser votre perte réelle de salaire net et primes imposables.